

MOTION RELATIVE À LA DÉNOMINATION DES CANTONS

Présenté par Philippe MADRELLE

Après le débat sur le projet de révision de la carte cantonale du département de la Gironde établi par le Ministère de l'Intérieur, en application de la loi n° 2013.403 du 17 mai 2013, le Conseil Général souhaite que soit modifiée la dénomination des cantons suivants :

Ambarès et Lagrave : canton de la Presqu'île
Blaye : canton de l'Estuaire
Cadillac : canton de l'Entre-Deux-Mers
Castillon la Bataille : canton des Coteaux de Dordogne
Coutras : canton du Nord Libournais
Lacanau : canton du Sud Médoc
Langon : canton du Sud Gironde
Lesparre-Médoc : canton Nord Médoc
Libourne : canton du Libournais Fronsadais
Pineuilh : canton du Réolais et des Bastides
Saint-André de Cubzac : canton de Nord Gironde
Salles : canton des Landes des Graves
Eysines : canton Les Portes du Médoc

M. LE PRÉSIDENT :

Voilà les propositions qui sont faites, qui démontrent qu'on ne déménage rien du tout. Il s'agit d'une affaire de vocabulaire et de respect de la démographie.

DÉCISION : LA MOTION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ,

M. LE PRÉSIDENT :

Je donne à présent la parole à Bernard Dussaut pour une communication.